



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle Aquitaine
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Gironde

Dossier suivi par : Sylvie CODATO

Objet : demande de consultation Avant Projet

MAIRIE DE LEOGNAN
Service Urbanisme
11 cours du Maréchal-de-Lattre-de-
Tassigny
33850 LEOGNAN

A Bordeaux, le 20/01/2021

numéro : cp2382000013

adresse du projet : 88, Chemin du Barp Château de Léognan 33850
LEOGNAN

nature du projet :

déposé en mairie le : 01/12/2020

reçu au service le : 09/12/2020

servitudes liées au projet : Hors espaces protégés -

demandeur :

MAIRIE DE LÉOGNAN
Monsieur BARBAN Laurent, Maire
11 Cours Maréchal de Tassigny
33850 LÉOGNAN

Monsieur le Maire,

Tout d'abord je tiens à excuser le retard de ma réponse et mon absence à la réunion du 7 janvier 2021 à laquelle vous m'aviez convié. Un fonctionnement en mode "dégradé" en raison de la situation sanitaire et des contraintes calendaires ne m'ont pas permis de donner suite plus tôt à votre demande.

Le projet d'intérêt général porté par les gérants du Château de Léognan, étant situé en dehors de tout espace protégé (abords de Monuments Historiques, Périmètre Délimité des Abords, Site Patrimoniaux Remarquables, Site inscrit et/ou classé), n'a pas à faire l'objet ni d'une consultation, ni d'un avis de l'architecte des Bâtiments de France.

Toutefois, je reste à votre disposition, lors de l'instruction officielle de la demande d'autorisation d'urbanisme, si vous souhaitez obtenir mes observations au titre de l'article R.111.27 du code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

L'architecte des Bâtiments de France

SCHELLER Gerhard